



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale urgente

Question orale n° 973

Texte de la question

Mme Catherine Quéré attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité d'un deuxième hélicoptère "blanc" en Poitou-Charentes notamment pour les territoires sud et est de la Charente-Maritime. Par exemple, la prise en charge des malades atteints d'un infarctus ne doit pas excéder 90 minutes, transports compris. Ces malades doivent bénéficier d'une coronarographie et si besoin d'une dilatation et de la pose d'un stent. D'une part, l'hôpital de Saintes, centre de référence, est dépourvu du plateau technique pouvant assurer ces interventions et d'autre part le SMUR de Saintes est le seul à pouvoir assurer le transport secondaire. Ainsi les SMUR de Jonzac, Royan et Saint-Jean-d'Angély sont dans l'incapacité d'assurer ces transports secondaires vers les centres de référence équipés. Un autre facteur aggrave la situation de ces territoires. Jusqu'à présent, le CHU de Bordeaux acceptait les patients du Sud-Poitou, ce qui n'est largement plus le cas pour des raisons comptables et non humaines. Ce mauvais maillage du territoire, ajouté à l'organisation parfois aberrante en fonction des "frontières régionales" ne permettent pas l'égal accès aux soins de la population, comme nous pourrions être en droit de l'exiger. Pour ces raisons, elle lui demande de reconsidérer l'achat d'un deuxième hélicoptère blanc dans le cadre du 3e SROS, attaché aux territoires sud et est de la Charente-Maritime.

Texte de la réponse

ACHAT D'UN HÉLICOPTÈRE " BLANC "

EN POITOU-CHARENTES

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Quéré, pour exposer sa question, n° 973.

Mme Catherine Quéré. Je souhaite aborder ce matin la question de l'achat d'un deuxième hélicoptère " blanc " dans la région Poitou-Charentes, qui serait rattaché plus particulièrement au secteur sud et est de la Charente-Maritime.

Le Gouvernement a déjà été interrogé à ce propos mais la réponse de M. Bockel n'est pas satisfaisante pour nous, notamment parce qu'il n'a pas pris en compte dans son argumentation la différence que l'on doit faire entre un transport dit primaire et un transport dit secondaire. Par exemple, la prise en charge des malades atteints d'un infarctus ne doit pas excéder 90 minutes, transports compris. Ces malades doivent bénéficier d'une coronarographie et, si besoin, d'une dilatation et de la pose d'un stent. D'une part, l'hôpital de Saintes, centre de référence, est dépourvu du plateau technique pouvant assurer ces interventions et, d'autre part, le SMUR de Saintes est le seul à pouvoir assurer le transport secondaire. Ainsi, les SMUR de Jonzac, Royan et Saint-Jean-d'Angély sont dans l'incapacité d'assurer ces transports secondaires vers les centres de référence équipés. Un autre facteur aggrave la situation de ces territoires. Jusqu'à présent, le CHU de Bordeaux acceptait les patients du sud-Poitou, ce qui n'est largement plus le cas pour des raisons comptables et non humaines. Ce mauvais maillage du territoire, ajouté à l'organisation parfois aberrante en fonction des " frontières régionales " ne permet pas l'égal accès aux soins de la population, comme nous pourrions être en droit de l'exiger. Pour ces raisons, il me semble important de reconsidérer l'achat d'un deuxième hélicoptère " blanc " dans le cadre du troisième SROS, attaché aux territoires sud et est de la Charente-Maritime, qui permettrait d'assurer

les transports secondaires.

Le facteur temps est crucial dans un certain nombre de pathologies. Le risque de décès peut être diminué de 18 % selon certaines études. Nous ne pouvons refuser cela à nos concitoyens.

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Madame la députée, vous avez interrogé Roselyne Bachelot-Narquin sur la situation des transports interhospitaliers de patients et sur la mise en place d'un deuxième hélicoptère " blanc " dans le secteur Charente-Maritime sud et est.

L'organisation de l'offre de soins hospitaliers en Charente-Maritime est aujourd'hui en capacité de répondre aux besoins de sa population, notamment dans le cadre de l'urgence.

Le secteur Charente-Maritime sud et est est regroupé autour du centre hospitalier de Saintes. Si ce centre hospitalier ne dispose pas de coronarographie, il est doté d'une unité de soins intensifs de cardiologie, qui correspond à la réglementation en vigueur pour la prise en charge des patients atteints d'un infarctus. Les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral y sont aussi prises en charge, ce centre hospitalier étant en capacité de soigner les AVC grâce à la présence de deux praticiens hospitaliers neurologues.

Pour compléter cette offre de soins, il existe deux plateaux techniques proches : le centre hospitalier universitaire de Poitiers et le centre hospitalier de La Rochelle, qui disposent tous les deux d'une unité neuro-vasculaire.

Les centres équipés d'une coronarographie et d'un service d'angioplastie sont les centres hospitaliers d'Angoulême, de Niort et de La Rochelle, ainsi que le centre hospitalier universitaire de Poitiers. Tous ces établissements sont accessibles par la route depuis le sud de la Charente-Maritime, notamment le centre hospitalier de Niort, qui est à une demi-heure de Saintes par l'autoroute.

Afin de créer une offre de transport hélicoptéré, l'agence régionale de l'hospitalisation de Poitou-Charentes a choisi en 2002 qu'un hélicoptère soit implanté au CHU de Poitiers.

Il convient d'avoir à l'esprit que la distance kilométrique et temporelle entre les hôpitaux de Saintes et de La Rochelle est globalement compatible avec un transport terrestre, grâce notamment à l'existence de l'autoroute et d'une route à quatre voies.

En revanche, la liaison entre les centres hospitaliers de Saintes et de Poitiers pourrait, en grande partie, et pour les prises en charge médicales qui l'exigent, être effectuée par hélicoptère.

Roselyne Bachelot-Narquin est donc tout à fait favorable à ce qu'une réflexion soit menée sur une nouvelle organisation des transports sanitaires hélicoptérés sur ce territoire.

Concernant la mise en place d'un deuxième moyen de transport hélicoptéré sur le territoire de Charente-Maritime, sud et est, ce sujet a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des urgentistes de la région.

L'agence régionale de l'hospitalisation de Poitou-Charentes a demandé, l'an passé, que l'ensemble des services d'accueil mobile d'urgence et des urgentistes du territoire de Charente-Maritime sud et est fournissent une étude détaillée qui justifierait le besoin d'une nouvelle organisation de transport hélicoptéré ou démontrerait l'efficacité d'un hélicoptère supplémentaire.

Par ailleurs, un audit a été diligenté par l'ARH de Poitou-Charentes relatif à l'organisation et au fonctionnement des services mobiles d'urgence et de réanimation, les SMUR.

L'ARH sera en mesure de restituer les conclusions de cet audit au cours du mois de mars, auprès des responsables concernés et, grâce aux propositions issues des concertations des urgentistes, de répondre à la question de l'opportunité ou non d'un second hélicoptère.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Quéré.

Mme Catherine Quéré. Je vous remercie pour cette réponse. Il me semble constater une avancée par rapport à la dernière fois, lorsque j'avais posé cette question à Mme Bachelot-Narquin.

J'espère que l'étude prendra en compte le fait que, chaque été, Royan voit arriver 200 000 touristes.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Quéré](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 973

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 2010, page 1505

Réponse publiée le : 26 février 2010, page 1539

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 février 2010